



SO MANAGING PARTNER

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION de SERVICES

CGV

Sophie Caillault [SMP]
17/06/2025



1. PREAMBULE - PRESENTATION DU PRESTATAIRE

SO MANAGING PARTNER, SAS unipersonnelle, au capital social de 1000€, dont le siège social est situé 1328 Préalix à DUN SUR AURON (18130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourges (Cher) sous le n°943 160 804, SIRET 943 160 804 00010, Code Naf : 82.11Z, TVA intracommunautaire : FR87943160804, représentée par Madame Sophie CAILLAULT (ci-après la « Société »).

La Société SO MANAGING PARTNER, créée et présidée par Madame Sophie CAILLAULT est une société orientée dans l'assistance administrative et juridique externalisée des particuliers et des professionnels.

Les activités développées par la Société sont (liste non-exhaustive) :

- Le soutien, le conseil et l'assistance opérationnelle dans l'exécution de toute formalité ou mission de nature administrative, fiscale, comptable, sociale, juridique, managériale, organisationnelle, commerciale, promotionnelle, événementielle, de gestion, de coordination ou de planification ;
- L'information sur les règles juridiques et réglementaires en vigueur et dispositions légales applicables dans une matière donnée ;
- L'externalisation des tâches administratives et juridiques ponctuelles ou récurrentes pour le compte des professionnels et notamment des professionnels du droit et du chiffre (avocat, notaire, commissaire de justice, expert-judiciaire, expert-comptable, commissaires aux comptes, etc...);
- L'accompagnement en création, suivi et modification des formalités juridiques de toute entreprise et autres formes de structures ou organisations diverses ;
- La mise en relation avec tout expert nécessaire à la réalisation des prestations susceptibles de répondre aux besoins de ses clients (avocat, expert-comptable, designer, commissaire de justice, notaire, agence de communication, etc...) ;
- La formation afférente aux activités principales et complémentaires listées précédemment.

La Société SO MANAGING PARTNER intervient sur site ou à distance en France et à l'étranger.

2. DEFINITIONS

- CLIENT(S) : personne qui utilise les prestations de la société
- DEVIS ou COMMANDE : commande passée par le client en vue de bénéficier des services de la société
- CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICES (CGV) : le présent document
- CONSOMMATEUR : acheteur personne physique qui agit hors de son activité professionnelle
- PROFESSIONNEL : personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle
- SERVICES : prestations de services proposées par la société
- PRESTATION : désigne la prestation définie et détaillée par le PRESTATAIRE au sein du devis
- PRESTATAIRE ou SOCIETE : désigne la société SO MANAGING PARTNER, sasu au capital de 1000€, en charge d'effectuer les prestations de services prévues par les présentes
- PARTIES : désigne le prestataire et le client



3. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services (CGV) prévoient les conditions contractuelles (droits et obligations) et modalités d'exécution applicables exclusivement aux prestations de services proposées par le prestataire à ses clients et constituent le support des relations commerciales à naître entre les parties. Elles ont pour vocation de garantir la transparence, la sécurité et la qualité des relations contractuelles entre les parties.

Elles encadrent les conditions dans lesquelles la Société fournit ses services à ses clients professionnels et particuliers qui lui en font la demande par voie directe ou indirecte.

Les présentes CGV priment sur toute autre clause pouvant figurer dans les documents émanant des clients, notamment de leurs éventuelles conditions générales d'achat, sauf accord exprès écrit entre les parties, et s'appliquent à tous les services fournis par la Société pour tous les clients d'une même catégorie (professionnels/particuliers).

Le prestataire se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment, sans préavis. Toutefois, ces modifications ne seront pas applicables aux commandes en cours au moment de la modification, sauf accord des parties.

Elles sont communiquées systématiquement aux clients particuliers lors de la transmission de la proposition commerciale et aux clients professionnels qui en font la demande et sont présentes sur le site internet de la société : <http://www.somanagingpartner.fr/>. A ce titre, toutes commandes ou prestations par la société impliquent l'adhésion du client sans réserve aux présentes CGV.

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées et fournies par SO MANAGING PARTNER pour le client. Le fait de passer commande ou d'utiliser les services de la société implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Le client s'engage au respect des présentes CGV par l'ensemble de sa masse salariale, collaborateurs, préposés ou agents et reconnaît qu'avant toutes prestations, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de la société lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre par rapport à sa demande.

Les prestations de services sont réalisées après l'établissement d'une offre commerciale à destination du client ainsi que l'acceptation de celui-ci en signant et datant le devis et en inscrivant la mention « bon pour accord ». La signature du devis vaut acceptation expresse des prestations par la société.

4. PRESTATIONS - DEVIS

La prestation de Service commandée sera assurée par la Société SO MANAGING PARTNER.

Les présentes CGV s'appliquent de plein droit aux prestations de services figurant sur le devis dûment régularisé par le client.

La société engage son savoir-faire et son professionnalisme à la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées, ainsi qu'à respecter au mieux les délais annoncés lors de la passation de la Commande.

Le client s'engage à mettre à la disposition de la société tous les éléments (ceux-ci doivent être de bonne qualité et fournis sur des supports valides) nécessaires à l'accomplissement de la mission définie. Tout retard ou omission de la part du client pourra entraîner soit une révision de la date de livraison, soit une annulation de la commande.

Les prestations de services sont réalisées soit à distance, soit dans les bureaux ou au domicile du client après accord de chacun.

Chaque commande aura, au préalable, fait l'objet d'un devis gratuit, établi par la société sur la base des informations communiquées par le client et indiquant le détail de la prestation à effectuer. La commande est confirmée par la signature du devis, non modifié, apposé avec la mention « Bon pour accord » et, le cas échéant, le cachet du client, retourné par voie postale ou électronique à la société et accompagné de l'acompte mentionné sur le devis. À défaut de réception de l'acceptation du devis, la société se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation. À défaut de confirmation de sa commande



selon les modalités définies ci-dessus dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier sera réputé caduc. La société se réserve la possibilité, après en avoir informé le client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du CLIENT et ce, notamment dans les cas suivants : (1) La modification ou l'ajout de documents supplémentaires par le client postérieurement à l'établissement du devis par la société; auquel cas, la société se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du volume de travail supplémentaire constaté ou demandé ; (2) Toute demande de prestations à réaliser dans l'urgence (délai de prévenance de moins de 24h00 et/ou après 18h00), ou les samedis, dimanches et jours fériés. À défaut d'accord express du client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, la société se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais engagés pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers express, frais de Greffe, INPI, infogreffe, etc.) sont à la charge du client.

Toute prestation non prévue explicitement dans le devis sera considérée comme prestation supplémentaire ; elle donnera lieu avant toute exécution à la signature d'une nouvelle proposition tarifaire ou d'un avenant au devis initial.

5. RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE

La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée en cas d'inexécution ou de retard de réalisation des prestations commandées occasionnés en raison de fautes qui ne lui sont imputables et notamment en cas de force majeure (événement insurmontable, imprévisible et extérieur aux parties) ou cas fortuit ; y compris les conflits sociaux, les crises sanitaires du type COVID-19, les crises économiques, les pandémies, les épidémies, les pannes d'électricité, la défaillance du système informatique, du réseau ou des installations ou réseaux de télécommunications.

La partie invoquant un cas de force majeure doit en informer l'autre partie par écrit dans un délai de 7 jours à compter de la survenance de cet événement. Cette notification doit fournir des détails précis sur l'événement en question et son impact sur l'exécution des présentes CGV. La partie invoquant la force majeure devra également fournir toutes les preuves nécessaires pour étayer sa demande.

Au cas où un juge estimerait néanmoins que la Société est responsable et redevable de dommages et intérêts, une telle responsabilité serait limitée aux montants hors taxes facturés au cours de l'année civile considérée, sauf faute intentionnelle ou faute lourde de la Société et sous réserve que la couverture de l'assurance responsabilité civile de la Société permette une responsabilité plus étendue.

6. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix sont exprimés en euros (€) et s'entendent hors-taxes (H.T.), ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur et autres taxes applicables au jour de la commande.

Sauf exception, toute commande sera soumise à une demande d'acompte de 50%. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

Les tarifs des prestations sont ceux en vigueur au moment de la prise de commande par le client.

Les services aux entreprises sont négociés de gré à gré et leur tarif final pourra varier en fonction des exigences particulières que requièrent les prestations, soit en faveur du client, soit en faveur de la société. Ainsi, les tarifs indiqués sur les supports de communication de la société sont donnés à titre indicatif et ne remplacent nullement un devis personnalisé en bonne et due forme.



Toute prestation réalisée en urgence à la demande du client sera majorée comme suit :

- Le soir après 18H00, ou en urgence dans la journée (délai de prévenance de moins de 24h00) : + 25 %
- Les week-ends et les jours fériés : + 50 %.

Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter au devis accepté par le client tels que les fournitures spécifiques à la réalisation des prestations ; les taxes-redevances et autres frais, les frais d'affranchissement au tarif en vigueur de La Poste & les frais de livraison des prestations.

Les tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année. Toutefois, la société s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans avis préalable et sans remise en cause des engagements déjà pris vis-à-vis du client. Toute facturation au tarif horaire est entendue avec la première heure indivisible.

Toute prestation effectuée est due dans son intégralité.

Les règlements des factures seront à effectués à terme dans un délai maximum de trente (30) jours nets dès la réception de la facture par le client.

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : Chèques bancaires ; Virements bancaires. Aucun paiement en espèce est autorisé.

En ce qui concerne les missions récurrentes, la Société établie chaque mois une facture selon la durée effective de travail mensuel effectué à la demande du client. Les frais postaux et les éventuels éléments matériels à acquérir dans le cadre de l'activité à la demande du client seront réglés directement par celui-ci ou remboursés au Prestataire dans le cadre de débours, dans un délai de trente (30) jours à compter de la présentation des factures justificatives.

Toutes sommes non payées à échéance entraînent de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une pénalité d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. Aucune compensation ne pourra être effectuée par le client entre des pénalités de retard dans la fourniture des prestations commandées et des sommes dues par le client à la Société au titre de l'achat de Services.

En outre, en cas de non-paiement de la facture à la date fixée par celle-ci, la société aura de plein droit la faculté de suspendre ou d'annuler la fourniture de prestations de services demandées par le client, de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées au client.

7. SOUS-TRAITANCE

Le Prestataire se réserve le droit de sous-traiter à quiconque tout ou partie des prestations objets de la commande, sous réserve de l'approbation préalable écrite du client. En cas d'acceptation du client, la Société SO MANAGING PARTNER s'engage à respecter les recommandations de la CNIL en ce qui concerne les contrats de sous-traitances et plus particulièrement sur les traitements par le sous-traitant des données à caractère personnel.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sauf mention contraire, tous les contenus (textes, images, logos, savoir-faire, documents, site) présentés sur le site du prestataire sont la propriété exclusive de la Société SO MANAGING PARTNER et sont protégés au titre des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle.



Toute contrefaçon ou reproduction totale ou partielle de l'un de ces éléments, sans l'autorisation expresse de la Société est passible de poursuites judiciaires. Cela constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-3 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

9. CONFIDENTIALITE

Les parties, ainsi que leur éventuel personnel, s'interdisent de divulguer les informations personnelles et confidentielles auxquelles elles ont pu avoir accès dans le cadre de leur relation commerciale.

La Société SO MANAGING PARTNER s'engage, par conséquent, conformément aux dispositions des articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin de protéger la confidentialité des Informations Personnelles et Confidentielles auxquelles elle aura accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient modifiées, endommagées ou communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

Elle s'engage en particulier à (1) ne pas utiliser les données à des fins autres que celles prévues par ses attributions ; (2) ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ; (3) ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de ses fonctions ; (4) prendre toutes les mesures conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ; (5) prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité matérielle de ces données ; (6) s'assurer, dans la limite de ses attributions, que seuls des moyens de communication sécurisés soient utilisés pour transférer ces données ; (7) assurer, dans la limite de ses attributions, l'exercice des droits d'information, d'accès et de rectification de ces données ; (8) en cas de cessation de ses fonctions, restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données.

Sont considérées comme confidentielles, toutes informations afférentes aux documents techniques et supports d'information fournies par le prestataire, les informations relatives au savoir-faire, aux prix, aux données du client (telles que les informations, données personnelles, archives, documents et aux données concernant les activités du client, ses personnels et ses clients finaux), aux moyens de production, à la livraison et à toute forme de données qu'elles soient commerciales, industrielles ou financières. Ceci ne concerne pas les informations, connaissances, savoir-faire tombés dans le domaine public ou les informations dont la divulgation est nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire. Dans les autres cas, toute communication écrite ou orale à propos d'une information confidentielle ou d'un document confidentiel devront faire l'objet d'un accord préalable écrit.

Cet engagement de confidentialité, en vigueur pendant toute la durée de la collaboration entre le client et la Société, demeurera effectif, sans limitation de durée après la cessation de ce dernier, quelle qu'en soit la cause.

10. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la société et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.



Les informations recueillies sur les données personnelles du client sont enregistrées dans un fichier informatisé par la société, via Madame Sophie CAILLAULT, Présidente de la société SO MANAGING PARTNER et Responsable de traitement afin d'effectuer la mission objet de la commande du client ; de suivre les dossiers et effectuer la facturation du client ; de transmettre des informations via des newsletters ; d'informer le client des offres promotionnelles ; de proposer des formations éventuelles au client.

À ce titre, la base légale du traitement des données personnelles repose sur le consentement du client. La prise de connaissance des présentes, implique donc le consentement du client concernant les différents traitements de ses données personnelles.

Les données personnelles du client sont ainsi conservées durant trois ans par la Société à partir de la fin de la collaboration et le temps nécessaire aux obligations légales, fiscales et réglementaires. Les données sont destinées à la seule société SO MANAGING PARTNER, les tiers habilités de par leur fonction et mission. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du RGPD, le client peut accéder aux données le concernant, les modifier, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Par ailleurs, il peut également retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données ainsi que s'opposer à ledit traitement. La portabilité de ses données est également possible s'il le souhaite. La Société SO MANAGING PARTNER incite vivement ses clients à consulter le site <https://www.cnil.fr> pour de plus amples informations sur les droits concernant les données personnelles. Pour exercer ces droits ou pour toutes interrogations sur le traitement des données le client dans le cadre de ce dispositif, peut contacter le délégué à la protection des données à l'adresse mail : direction@somanagingpartner.fr ou par téléphone au 06.42.57.53.21.

Si le client estime, après avoir pris contact avec le Délégué à la protection des données, que ses droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL, autorité compétente. Ainsi et pour mémoire, il dispose à tout moment, d'un droit : d'accès à ses données personnelles ; de modification de ses données personnelles ; de rectification de ses données personnelles ; d'effacement de ses données personnelles ; de limitation et d'opposition de ses données personnelles. Afin d'effectuer un ou plusieurs des droits présents ci-dessus, le client peut s'adresser par courriel à l'adresse direction@somanagingpartner.fr en justifiant de son identité. Enfin, la Société SO MANAGING PARTNER assure un niveau de sécurité approprié et proportionnel aux risques encourus ainsi qu'à leur probabilité, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016. Toutefois, ces mesures ne constituent en aucun cas une garantie et n'engagent pas le gérant à une obligation de résultat concernant la sécurité des données.

11. DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.221-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas pour les prestations effectuées par la Société SO MANAGING PARTNER, dans la mesure où la fourniture de services est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation



12. RECLAMATION ET MEDIATION EN CAS DE LITIGE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation. Dans l'application ou l'interprétation du présent document, les parties conviennent de rechercher en priorité une résolution amiable de tout éventuel litige en faisant parvenir dans une premier temps une réclamation par courriel à l'adresse suivante : direction@somanagingpartner.fr. Cette déclaration doit exprimer les réserves et les réclamations et doivent être assorties des justificatifs y afférents. Une réclamation ne respectant pas les conditions décrites ci-dessus ne pourra être acceptée. La Société remboursera et rectifiera le Service dans les plus brefs délais et à ses frais, dans les limites du possible. Pour toutes les commandes réalisées, il est précisé que le client dispose d'un droit de réclamation de vingt (20) jours à compter de la fourniture du Service.

A défaut de solution amiable interne trouvée au litige, les parties conviennent de transiger par le biais du dispositif de la médiation de la consommation. Cette obligation résulte de l'article L. 612-1 du code de la consommation. Ainsi la Société SO MANAGING PARTNER propose la médiation des entreprises en cas de conflit. La Médiation des entreprises propose un service de médiation gratuit. Un médiateur prend ainsi contact avec le saisissant dans les sept jours afin de définir avec lui un schéma d'action confidentiel. Ainsi tout différend lié à l'exécution d'un contrat de droit privé, y compris tacite, ou d'une commande publique, peut faire l'objet d'une saisine du médiateur. Le client peut saisir le médiateur des entreprises en ligne à l'adresse internet suivante : <https://www.mieist.finances.gouv.fr/>.

Dans l'hypothèse où l'un des termes des présentes conditions serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice les autres dispositions resteront en vigueur. En cas d'échec de cette procédure amiable et de la médiation, la compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de BOURGES, quel que soit le lieu de travail ou le domicile du défendeur. En tout état de cause, en cas de manquement reconnu et avéré par la Société à l'une de ses obligations contractuelles, sa responsabilité sera limitée, aux choix du client, au montant payé par le client au titre de la prestation ou à une nouvelle exécution des Services mal exécutés par la Société.

13. ACCEPTATION

En souscrivant aux prestations de services du prestataire, le client atteste avoir lu, compris et accepté sans réserve l'intégralité des présentes CGV. Il déclare en avoir connaissance et renonce à se prévaloir de tout autre document, notamment ses propres conditions générales d'achat.